

Mons, le 26 novembre 2021

Madame la Conseillère,  
Monsieur le Conseiller,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il y a lieu d'ajouter le/les point(s) suivant(s) à l'ordre du jour de la séance du Conseil provincial du 30 novembre 2021 (09:30) :

### **Séance publique**

#### **□ DIVERS - COMMUNICATIONS**

1. Eloge funèbre de M. Louis BROQUESOY, ancien Conseiller provincial du Groupe PS du district de TOURNAI.

#### **□ QUESTIONS ORALES D'ACTUALITÉ**

2. 3 décembre – Journée internationale de la personne en situation de handicap.- Question de Mme la Conseillère provinciale Isabella GRECO.
3. Gestion des services du secteur social et en particulier des I.M.P. provinciales durant la pandémie de COVID-19.- Question orale d'actualité de Mme la Conseillère provinciale Dorothée DE RODDER.

Veillez agréer, Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller, l'expression de ma considération très distinguée.

**Le Président du Conseil provincial  
Armand BOITE**



**« 3 décembre – Journée internationale de la personne  
en situation de handicap ».**

Monsieur le Gouverneur,  
Mesdames, Messieurs les membres du Collège provincial,  
Cher.e.s Collègues,  
Monsieur le Directeur général,

Afin de favoriser l'intégration et l'accès à la vie économique, sociale et politique des personnes en situation de handicap, une Journée Internationale des Personnes en situation de Handicap a été proclamée, en 1992, par les Nations-Unies. Chaque année, elle est célébrée le 3 décembre.

Elle permet de réaffirmer le principe élémentaire que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits.

Depuis 2011, grâce à l'action de l'ASPH et d'une trentaine d'associations actives dans le secteur du handicap, cette journée internationale dispose de son symbole sous la forme d'un badge ou d'un pins rond <sup>1</sup> à porter.

Outre cette journée, la Province de Hainaut, au travers de sa Direction Générale de l'Action Sociale, est particulièrement active dans l'accompagnement à la personne en situation de handicap, mais également dans les différentes actions de sensibilisation et de démystification du handicap. C'est le SAPASH, Service d'Action Provinciale d'Animations et de Sensibilisation au Handicap, qui est chargé de cette mission et œuvre au niveau sociétal mais également pédagogique avec de nombreuses animations et opérations proposées aux écoles hainuyères.

Rendre notre société plus inclusive passe également par l'emploi. C'est ainsi qu'un Arrêté Royal du 6 décembre 2012 visait à favoriser le recrutement et l'engagement des personnes présentant un handicap en imposant aux services publics fédéraux de compter d'un quota de minimum 3% de mise à l'emploi de personnes en situation de handicap.

Dans une démarche analogue, le Code de la Fonction publique wallonne fixe actuellement le quota d'emploi des personnes en situation de handicap à 2,5% de l'effectif occupé au 31 décembre de l'année précédente.

Après ces différents éléments, pourriez-vous m'indiquer si vos services prévoient des activités spécifiques liées à la Journée Internationale du 3 décembre prochain ?

Pourriez-vous également m'informer sur le pourcentage de personnes en situation de handicap au sein de notre Administration provinciale ?

Je remercie d'ores et déjà le Collège provincial pour les explications.

Isabella Greco  
Conseillère provinciale

---

<sup>1</sup> Ce badge est constitué d'un cercle violet où il est indiqué « 03/12 ». Le cercle est synonyme de perfection, d'absolu, d'infini. Le violet symbolise l'unité, le peuple et la démocratie chez les romains.

## Gestion des services du secteur social et en particulier des I.M.P. provinciales durant la pandémie de COVID-19

Monsieur le Gouverneur,  
Mesdames, Messieurs les membres du Collège provincial,  
Cher.e.s Collègues,  
Monsieur le Directeur général,

Comme vous le savez, la pandémie de la COVID-19 bouleverse profondément la vie de nos concitoyens depuis près de deux ans.

Obligation du respect des gestes barrières, obligation de porter le masque, confinement, quarantaine, vaccination, etc. sont autant de mesures que chacune et chacun d'entre nous a dû respecter afin de lutter, tous ensemble, contre le coronavirus.

Cette crise a profondément affecté notre Administration mais également les Institutions provinciales.

Nous le savons, la réalité vécue par le personnel des structures d'accueil et d'hébergement de la DGAS a été particulièrement pénible, difficile et délicate. Les écoles doivent continuellement s'adapter dans un environnement particulièrement changeant.

Plus concrètement encore, nos I.M.P. ont dû gérer plusieurs cas positifs de COVID-19 mais également faire preuve d'ingéniosité pour dynamiser la vie des structures confinées.

Décidément, et dans l'incompréhension des meilleurs spécialistes qui le comprennent difficilement, ce virus repasse les plats et nous contraint à une résistance acharnée.

Je n'ai aucun doute sur la faculté de nos institutions à faire face sans jamais ciller, à cette nouvelle et quatrième vague qui tente de nous déstabiliser.

Les difficultés de notre personnel et ses mérites face à la crise doivent être mis en évidence et salués.

Dans ce contexte, pourriez-vous me détailler, de manière précise, cette gestion de crise ?

Sommes-nous confrontés à des clusters ? Dans l'affirmative, quelles mesures ont été prises ?

La COVID-19 touche-t-elle sévèrement des agents provinciaux ? Le cas échéant, avons-nous pu les remplacer afin de limiter l'impact au minimum sur les normes d'encadrement ?

Existe-t-il une politique des tests préventifs des bénéficiaires et du personnel ? Si oui, quand et par quelle méthode ?

Avons-nous constitué un stock stratégique de masques ou autre matériel sanitaire ?

Quel est le taux de vaccination au sein de nos services ? La troisième dose a-t-elle déjà été administrée ?

Enfin, cette pandémie a un impact important sur la santé mentale de toutes et tous et plus particulièrement des jeunes ; nos bénéficiaires ont-ils pu bénéficier ou bénéficient-ils d'un accompagnement psychologique ?

Qu'en est-il également au niveau du personnel ? Avez-vous pu maintenir un lien de contact entre nos bénéficiaires confinés et leurs familles ?

Merci déjà pour votre réponse.

Dorothee DE RODDER,  
Conseillère provinciale.